



# Recours contre l'hôpital

Par **Melaisa**, le **26/07/2016** à **11:46**

Bonjour,

Ma mère a été admise à l'hôpital le 04 Avril 2016 pour perte rapide des capacités cognitives et troubles du comportements( elle a été retrouvée par terre dans la rue sans aucune conscience de qui elle était).

Les médecin l'ont gardé pendant 15 jours et on diagnostiqué le syndrome de Korsakoff.

Ils l'ont laissé sortir avec une infirmière à domicile mais 2 jours après l'infirmière a conseillé qu'elle retourne à l'hôpital mais les médecins ne voulaient pas trop qu'elle revienne. Finalement elle a été admise dans le pole médecine polyvalente où elle est toujours hospitalisé.

Mon problème est le suivant: ma mère (qui est diabétique) a eu un traumatisme au pied qu'elle n'avait pas en arrivant à l'hôpital et nous l'avons signalé plusieurs fois aux infirmières qui ont référés aux médecins sauf qu'ils ont pris en charge le problème plusieurs semaines après, et du coup, son pied s'est infecté ( avec des artères bouchés)et là nous parlons d'imputation du gros orteil car l'os a été atteint et que comme ils ne savent pas traiter un blessure diabétique, les autres orteils commencent a être touchés.

Pareil, elle a aussi une rupture du ligament de l'épaule gauche et pendant une semaine elle pleuré de douleurs et on lui a juste donné du doliprane avant de voir que effectivement elle avait un vrai problème.

Ma question est : puis-je sur cette base attaquer l'hôpital? Je vous avoue que je suis un peu démunie.

Merci d'avance